



**BULLETIN OFFICIEL
DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

n° 129 – OCTOBRE – DÉCEMBRE 2014

**Trimestriel
ISSN 0980-9686**

Direction de l'administration générale et de la modernisation

Sommaire

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	4
ARRETES ET DECISIONS	4
Arrête fixant le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères pour l'année 2015	4
Arrêté conférant la médaille d'honneur des affaires étrangères	5
Direction générale de l'administration et de la modernisation.....	7
Direction des ressources humaines	7
Arrêté du 6 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 25 août 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire ministériel institué par l'article 1 ^{er} du décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères	7
Arrêté du 7 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères.....	10
Arrêté du 7 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services implantés à Nantes	12
Arrêté du 14 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères.....	14
Arrêté du 17 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 1er juin 2010 fixant la composition du comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes.....	16
Arrêté du 17 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité.....	18
Arrêté du 8 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 23 décembre 2011 portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires	20
Arrêté fixant la composition du comité d'action sociale du ministère des affaires étrangères et du développement international	21
Arrêté fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère des affaires étrangères et du développement international.....	22
Arrêté fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne.....	23
Arrêté fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes	24
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	25
Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires.....	25

Arrêté du 8 octobre 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Phuket (Thaïlande) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Thaïlande	25
Arrêté du 28 octobre 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Kota Kinabalu (Malaisie) en tant que délégué de l'Ambassadeur de France en Malaisie.....	27
Arrêté du 17 novembre 2014 relatif aux fonctions exercées par le consul honoraire de France à Dallas (ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE) en tant que délégué du Consul Général de France à Houston	28
Arrêté du 17 novembre 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à M'babane (Swaziland) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France au Mozambique	29
Arrêté du 17 novembre 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Helsingborg (Suède) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Suède	30
Arrêté du 25 novembre 2014 relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Chester (Grande-Bretagne) en tant que déléguée du Consul Général de France à Londres	31
REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL	33
LOIS.....	33
COMPOSITION DU GOUVERNEMENT.....	33
DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES	33
PREMIER MINISTRE	33
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	33
MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS	33
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE.....	36
MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES	36
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE.....	37
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	37
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION.....	37
MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....	38
MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE	38
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL	39
COMMERCE EXTERIEUR, PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER.....	39
Délégations de signature.....	40
Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats.....	40
Direction générale de l'administration et de la modernisation.....	41
Direction des ressources humaines	41
Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire	42
Service des Français à l'étranger	42
Direction des affaires juridiques	43
Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014....	43
Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014.....	43

ACTES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETES ET DECISIONS

ARRETE FIXANT LE CONTINGENT DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES POUR L'ANNEE 2015

NOR : MAEA1423688A

Le Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International,

Vu le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères, notamment ses articles 3 et 7,

ARRETE

Article 1^{er}

Le contingent de la médaille d'honneur des affaires étrangères prévu à l'article 7 du décret du 30 août 2010 susvisé est fixé, pour l'année 2015, à 50 médailles, dont 48 médailles à l'échelon bronze, 1 médaille à l'échelon argent et 1 médaille à l'échelon or.

Article 2

Le Directeur Général de l'Administration et de la Modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère des Affaires Etrangères ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations et récompenses de la République Française.

Fait le 7 novembre 2014

Le ministre des affaires étrangères
et du développement international
L. FABIUS

ARRETE CONFERANT LA MEDAILLE D'HONNEUR DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1423686A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

VU le décret n° 2010-1025 du 30 août 2010 relatif à la médaille d'honneur des affaires étrangères,

ARRÊTE

Article 1er : La médaille d'honneur des affaires étrangères est décernée hors contingent, au titre d'actes de bravoure et de dévouement, aux personnes dont le nom suit :

Echelon or

M. Mohamed Salem ABDOU
Mme Isabelle DUMONT
M. Alain REMY
M. Frédéric de TOUCHET

Echelon argent

M. Walter ARNAUD
M. Richard BEAUX
M. Philippe BERJONNEAU
M. Francky BLANDEAU
Mme Isabelle du BOIS de MEYRIGNAC
M. Vincent CORBEAU
M. Vincent FALCOZ
M. Jean-Marc FIORENTINI
Mme Julie FORT
M. François GARCIA
Mme Mathilde de GERMAIN
M. Cédric GRAS
Mme Sophie LAFITTE
M. Jérôme MALLARD
M. Guillaume NARJOLLET
Mme Agnès NKAKE
M. Pascal NOJAC
Mme Sylvie NOJAC
M. Gérard NOUBEL
M. Cédric PELTIER
M. Eric TOSATTI

Echelon bronze

M. Thierry BINOIST
Mme Marie-Amélie DELAROCHE
Mme Annick DORIS
Mme Françoise DUBREUIL-KRIKORIAN
M. Emmanuel FABRY
M. Daniel FARBAT
M. Jorge FERNANDEZ
M. Pascal GEHANT
M. Thierry MAIRE
Mme Claire MALANDAIN
M. Yann MILLET
M. Frédéric PECH
M. Marc RASTOLL
Mme Corinne SIDIBE
Mme Martine THEMINE
M. Jean-Christophe THIABAUD

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères et du développement international ainsi qu'au *Bulletin officiel* des décorations, médailles et récompenses de la République française.

Fait le 23 octobre 2014

Le ministre des affaires étrangères
et du développement international
L. FABIUS

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

ARRETE DU 6 OCTOBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 25 AOUT 2010 MODIFIE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL INSTITUE PAR L'ARTICLE 1^{ER} DU DECRET N° 2006-32 DU 11 JANVIER 2006 RELATIF AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE MINISTERIEL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1423343A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 19 juillet 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;
Vu l'arrêté du 25 août 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire ministériel institué par l'article 1^{er} du décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères,
Vu la correspondance du syndicat CFDT-MAE en date du 29 août 2014 ;
Vu la correspondance de l'USASCC en date du 16 septembre 2014 ;
Vu la correspondance du syndicat CFTC-FAE-MAE en date du 26 septembre 2014 ;
Vu la correspondance de l'ASAM-UNSA/UNSA Éducation en date du 29 septembre 2014 ;
Vu la correspondance du syndicat FO-MAE en date du 2 octobre 2014 ;
Vu la correspondance du syndicat CGT-MAE en date du 2 octobre 2014 ;
Vu la correspondance de la FSU-MAE en date du 2 octobre 2014 ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 25 août 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité technique ministériel :

M. Yves SAINT-GEOURS, directeur général de l'administration et de la modernisation ;
Mme Caroline FERRARI, directrice des ressources humaines ».

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 25 août 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité technique ministériel :

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)

Titulaires :

Mme Annabelle CHARTIOT
M. Jean-Louis DURIS
M. Yassine HAMROUNI
Mme Carole LIEDORP
Mme Raphaëlle LIJOUR
M. Agboke Kossi MOUMOUNI
Mme Edith NOGA
M. Thibaut PENDUFF
Mme Marthe SADAS

Suppléants :

Mme Nathalie BERTHY
Mme Anne COLOMB
Mme Denise DARIOSECQ
M. Michael DESLAISMES
M. Patrick DEVAUTOUR
M. Thierry DUBOC
Mme Caroline GRELIER
M. Franck LAVAL
Mme Nadine MONCHAU

Au titre de l'Union syndicale des agents des corps de chancellerie des affaires étrangères (USASCC)

Titulaire :

M. Laurent SERRA

Suppléant :

M. Jérôme CHALENÇON

Au titre du syndicat national CFTC des agents du ministère des affaires étrangères et européennes (CFTC-FAE-MAE)

Titulaire :

M. Emmanuel COCHER

Suppléant :

M. Christophe MORIN

Au titre de l'Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères –Union nationale des syndicats autonomes / Union nationale des syndicats autonomes-Éducation (ASAM-UNSA / UNSA-Éducation)

Titulaires :

Mme Brigitte BLAIN-PAILLEY
M. Hubert DUGUE
M. Michel POUCHEPADASS
M. Franck VERMEULEN

Suppléants :

Mme Christiane GROS
M. Eric HERPIN
Mme Nathalie SANTAMARIA
Mme Elisabeth SROUSSI

Au titre du syndicat Force ouvrière du personnel du ministère des affaires étrangères (FO-MAE)

Titulaire :
Mme Dominique MOYEN

Suppléant :
Mme Sabine LE MOAN

Au titre du syndicat CGT du ministère des affaires étrangères (CGT-MAE)

Titulaires :
M. Didier CONNESSON
M. Yannick GUIDOUX
Mme Françoise TNINA

Suppléants :
Mme Cécile DEGIOANNINI
M. Christophe JEAN
Mme Brigitte LHERITIER

Au titre de la Fédération syndicale unitaire (FSU-MAE)

Titulaire :
M. Yvan SERGEFF

Suppléant :
M. Fouad BOUOUDEN

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 6 octobre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

ARRETE DU 7 OCTOBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1423568A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 modifiée relative à l'expertise technique internationale ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 modifié portant fixation du statut des agents contractuels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 mars 2006 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 modifié fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères pour un mandat de trois ans :

Titulaires :

Mme Caroline FERRARI

M. Denis FRANÇOIS

Mme Emmanuelle BLATMANN

M. Guillaume BAZARD

M. Jean-Baptiste LESECQ

Suppléants :

M. Denys WIBAUX

M. Nicolas CHAPUIS

M. Laurent BARBOT

M. Luc BRIARD

Mme Laurence DE GANAY ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 7 octobre 2014

Pour le ministre et par délégation,
la sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

**ARRETE DU 7 OCTOBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 21 MAI 2010 PORTANT
NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU SEIN DU
COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE SPECIAL COMPETENT A L'EGARD DES SERVICES
IMPLANTES A NANTES**

NOR : MAEA1423477A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu l'arrêté du 20 décembre 1991 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 1994 relatif au comité spécial d'hygiène et de sécurité du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du 11 mai 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire spécial du ministère des affaires étrangères et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;
Vu l'arrêté du 21 mai 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services implantés à Nantes ;
Vu le courrier de l'ASAM-UNSA en date du 12 septembre 2014,

Arrête

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 21 mai 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes :

Au titre du syndicat CGT du ministère des affaires étrangères (CGT-MAE) :

Titulaires

Suppléants

Mme Florence PIERRES
Mme Florence TREILHAUD

M. Laurent BERNARD-DIARD
M. Jean-Philippe ROT

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE) :

Titulaires
Mme Caroline HOLIER
M. Claude DELARBOULAS
M. Philippe TOULOUT

Suppléants
Mme Brigitte AVRIL
Mme Gervaise DELAUNAY
M. Bertrand CAILLAUD

Au titre de l'Association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères – Union nationale des syndicats autonomes (ASAM-UNSA) :

Titulaire
Mme Valérie ROUBY

Suppléant
M. Ludovic BORG-OLIVIER ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 7 octobre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

ARRETE DU 14 OCTOBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES AGENTS CONTRACTUELS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

NOR : MAEA1424219A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 modifiée relative à l'expertise technique internationale ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 69-697 du 18 juin 1969 modifié portant fixation du statut des agents contractuels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif, de nationalité française, en service à l'étranger ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 20 mars 2006 portant création d'une commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 fixant la composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères ;
Vu l'arrêté de fin de mission de Monsieur Alain SCHNEIDER en date du 6 novembre 2013 ;
Vu le courrier de la CFDT-MAE en date du 10 octobre 2014,

Arrête

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 23 décembre 2011 susvisé est ainsi modifié :
« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels du ministère des affaires étrangères pour un mandat de trois ans :

Au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)

Titulaire :
M. Jean-Luc LAVAUD

Suppléant :
M. Alain DEMAISON

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 14 octobre 2014

Pour le ministre et par délégation,
la sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

**ARRETE DU 17 NOVEMBRE 2014 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 1ER JUIN 2010
FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SPECIAL COMPETENT A
L'EGARD DES SERVICES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES IMPLANTES A NANTES**

NOR : MAEA1426909A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 13 janvier 1992 portant création d'un comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;
Vu l'arrêté du 11 mai 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 modifié fixant la composition du comité technique paritaire spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères implantés à Nantes ;
Vu le courrier de la CFDT-MAE en date du 31 octobre 2014 ;
Vu le courrier de l'ASAM-UNSA en date du 6 novembre 2014,

Arrête

Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 1^{er} juin 2010 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :
« Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité technique spécial :

au titre du syndicat CFDT du ministère des affaires étrangères (CFDT-MAE)

Titulaires :

Mme Isabelle VOISIN de MARGUERIE
M. Wilfrid ROUYER
Mme Caroline GRELIER

Suppléants :

Mme Caroline HOLIER
Mme Gervaise DELAUNAY
M. Bertrand CAILLAUD

**au titre de l'association syndicale des agents du ministère des affaires étrangères –
Union nationale des syndicats autonomes (ASAM-UNSA)**

Titulaire :

Mme Valérie ROUBY

Suppléant :

M. Ludovic BORG-OLIVIER

au titre du syndicat CGT du ministère des affaires étrangères (CGT-MAE)

Titulaires :
M. Yannick GUIDOUX
M. Jean-Philippe ROT

Suppléants :
Mme Florence PIERRES
Mme Florence TREILHAUD ».

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Y. SAINT-GEOURS

**ARRETE DU 17 NOVEMBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 13 OCTOBRE 2010 PORTANT
NOMINATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL AU COMITE
CENTRAL D'HYGIENE ET DE SECURITE**

NOR : MAEA1426920A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 modifié instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2010 modifié portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité ;

Vu le courrier du syndicat CGT/MAE du 13 novembre 2014,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

- M. Yves SAINT-GEOURS, directeur général de l'administration et de la modernisation ;
- Mme Caroline FERRARI, directrice des ressources humaines. »

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2010 susvisé est ainsi modifié :

« Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

M. Philippe PAUTOT (CGT/MAE)
Mme Denise DARIOSECQ (CFDT-MAE)
Mme Anne COLOMB (CFDT-MAE)
M. Franck LAVAL (CFDT-MAE)

Représentants suppléants

Mme Florence PIERRES (CGT/MAE)
Mme Carole NIQUET (CFDT-MAE)
Mme Catherine CHAUVEAU-SOCHNIKOV (CFDT-MAE)
Mme Muriel FITTE-DUVAL (CFDT-MAE)

M. Hervé GOUDAL (CFDT-MAE)
M. Franck VERMEULEN (ASAM-UNSA)
Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)

Mme Nadine MONCHAU (CFDT-MAE)
Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)
M. Eric HERPIN (ASAM-UNSA) »

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'administration et de la
modernisation
Y. SAINT-GEOURS

Arrêté du 12 novembre 2014 relatif à la création du comité d'action sociale du ministère des affaires étrangères et du développement international (*JO* du 4 décembre 2014).

**ARRETE DU 8 DECEMBRE 2014 MODIFIANT L'ARRETE DU 23 DECEMBRE 2011 PORTANT
NOMINATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DU CORPS DES MINISTRES PLENIPOTENTIAIRES**

NOR : MAEA1429273A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu l'arrêté du 30 mai 2007 modifié instituant des commissions administratives paritaires au ministère des affaires étrangères et européennes ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2011 modifié portant nomination des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du corps des ministres plénipotentiaires ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2014 admettant Mme Bérangère QUINCY, ministre plénipotentiaire hors classe, au bénéfice du dispositif de fin d'activité à compter du 26 mai 2014 ;
Vu la correspondance de la CFDT-MAE en date du 8 décembre 2014,

Arrête

Article 1er

L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 décembre 2011 est ainsi modifié pour ce qui concerne le grade de ministre plénipotentiaire hors classe :

Ministres plénipotentiaires hors classe :

Titulaires :

- M. Philippe ZELLER (ADIENA)
- M. Jean-Maurice RIPERT (CFDT-MAE)

Suppléants :

- M. Jean-Loup KUHN-DELFORGE (ADIENA)
- M. Jean-François DESMAZIÈRES (CFDT-MAE).

Article 2

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 8 décembre 2014
Pour le ministre et par délégation
La sous-directrice de la politique
des ressources humaines
F. FERRARI

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'ACTION SOCIALE DU MINISTERE DES
AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

NOR : MAEA1430095A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 12 novembre 2014 portant création d'un comité d'action sociale au ministère des affaires étrangères et du développement international;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2014 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au comité technique ministériel du ministère des affaires étrangères et du développement international et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Arrête

Article 1

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'action sociale susvisé les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat CFDT-MAE : 6 sièges
- Syndicat ASAM-UNSA : 4 sièges
- Syndicat CFTC-FAE-MAE : 2 sièges
- Syndicat CGT-MAE : 1 siège
- Syndicats FO-MAE/FSU-MAE : 1 siège
- Syndicat USASCC : 1 siège

Article 2

Les organisations syndicales énumérées ci-dessus disposent d'un délai maximal d'un mois à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 décembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation
Yves SAINT-GEOURS

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL MINISTERIEL DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU
DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL**

NOR : MAEA1429935A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique ministériel du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Arrête

Article 1

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail susvisées les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat CFDT-MAE : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants
- Syndicat ASAM-UNSA : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

- Syndicat CFTC-MAE : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
- Syndicat CGT- MAE : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant

Article 2

Les organisations syndicales énumérées ci-dessus disposent d'un délai maximal d'un mois à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 décembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation,
Yves SAINT-GEOURS

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL COMPETENT A L'EGARD DES SERVICES DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL IMPLANTES A PARIS
ET DANS LA REGION PARISIENNE**

NOR : MAEA1429945A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent pour les services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Paris et dans la région parisienne ;
Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Arrête

Article 1

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail susvisées les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat CFDT-MAE : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants
- Syndicat ASAM-UNSA : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

- Syndicat CFTC-MAE : 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants

Article 2

Les organisations syndicales énumérées ci-dessus disposent d'un délai maximal d'un mois à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 décembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation,
Yves SAINT-GEOURS

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES
CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL COMPETENT A L'EGARD DES SERVICES DU MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL IMPLANTES A
NANTES**

NOR : MAEA1429942A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent pour les services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 portant création du comité technique d'administration centrale du ministère des affaires étrangères et du développement international ;

Arrête

Article 1

Sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail susvisées les organisations syndicales suivantes :

- Syndicat CFDT-MAE : 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants
- Syndicat CGT-MAE : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
- Syndicat ASAM-UNSA : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant
- Syndicat CFTC-MAE : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant

Article 2

Les organisations syndicales énumérées ci-dessus disposent d'un délai maximal d'un mois à compter de la notification du présent arrêté pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Article 3

Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 17 décembre 2014

Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation,
Yves SAINT-GEOURS

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Arrêtés relatifs aux attributions des agents consulaires

ARRETE DU 8 OCTOBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A PHUKET (THAÏLANDE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN THAÏLANDE

NOR : MAEF1423768A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Claude MAIGROT de CRISSEY, Consul honoraire de France à Phuket, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- auditions dans le cadre d'un mariage ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Claude MAIGROT de CRISSEY à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Phuket.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 8 octobre 2014

Pour le ministre des affaires étrangères
et du développement international et par délégation
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 28 OCTOBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A KOTA KINABALU (MALAISIE) EN TANT QUE DELEGUE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN MALAISIE

NOR : MAEF1425547A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Jacques LEIZEROVICI, Consule honoraire de France à Kota Kinabalu, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Jacques LEIZEROVICI à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Kota Kinabalu.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 28 octobre 2014

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'administration des Français,
S. RIQUIER

ARRETE DU 17 NOVEMBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LE CONSUL HONORAIRE DE FRANCE A DALLAS (ETATS-UNIS D'AMERIQUE) EN TANT QUE DELEGUE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A HOUSTON

NOR : MAEF1426877A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

M. Robert LAVIE, Consul Honoraire de France à Dallas, habilité à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisé, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à M. Robert LAVIE à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul Honoraire de France à Dallas.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 17 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

**ARRETE DU 17 NOVEMBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE
HONORAIRE DE FRANCE A M'BABANE (SWAZILAND) EN TANT QUE DELEGUEE DE
L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU MOZAMBIQUE**

NOR : MAEF1426875A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Emily MOTU, Consule honoraire de France à M'babane (Swaziland), habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Emily MOTU à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à M'babane (Swaziland).

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 17 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

**ARRETE DU 17 NOVEMBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE
HONORAIRE DE FRANCE A HELSINGBORG (SUEDE) EN TANT QUE DELEGUEE DE
L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUEDE**

NOR : MAEF1426878A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Agneta EKSTRÖM, Consule honoraire de France à Helsingborg, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Agneta EKSTRÖM à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consule honoraire de France à Helsingborg.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 17 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,
L. HAGUENAUER

ARRETE DU 25 NOVEMBRE 2014 RELATIF AUX FONCTIONS EXERCEES PAR LA CONSULE HONORAIRE DE FRANCE A CHESTER (GRANDE-BRETAGNE) EN TANT QUE DELEGUEE DU CONSUL GENERAL DE FRANCE A LONDRES

NOR : MAEF1426879A

Le ministre des affaires étrangères et du développement international,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Aude AUCLAIR, Consule honoraire de France à Chester, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport) ;
- délivrance de laissez-passer aux Français de passage sur autorisation du consul général de France à Londres.

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Aude AUCLAIR à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Consul honoraire de France à Chester.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait, le 25 novembre 2014

Pour le ministre et par délégation :

La chef du service des Français à l'étranger,

L. HAGUENAUER

REFERENCES DES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL

LOIS

LOI n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (*JO* du 30 décembre 2014).

LOI n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (*JO* du 30 décembre 2014).

LOI n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (*JO* du 30 décembre 2014).

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Décret du 21 novembre 2014 relatif à la composition du Gouvernement (*JO* du 22 novembre 2014).

DECRETS, ARRETES, CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables (*JO* du 7 novembre 2014).

Ordonnance n° 2014-1328 du 6 novembre 2014 relative à la communication des avis préalables (*JO* du 7 novembre 2014).

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial (*JO* du 7 novembre 2014).

Ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial (*JO* du 7 novembre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Décret n° 2014-1441 du 3 décembre 2014 modifiant le décret n° 84-430 du 5 juin 1984 portant organisation et fonctionnement de l'Institut de recherche pour le développement (*JO* du 5 décembre 2014).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Rapport relatif au décret n° 2014-1198 du 17 octobre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 19 octobre 2014).

Décret n° 2014-1198 du 17 octobre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 19 octobre 2014).

Rapport relatif au décret n° 2014-1358 du 13 novembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 15 novembre 2014).

Décret n° 2014-1358 du 13 novembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 15 novembre 2014).

Rapport relatif au décret n° 2014-1444 du 3 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 5 décembre 2014).

Décret n° 2014-1444 du 3 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 5 décembre 2014).

Rapport relatif au décret n° 2014-1470 du 9 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 10 décembre 2014).

Décret n° 2014-1470 du 9 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 10 décembre 2014).

Rapport relatif au décret n° 2014-1481 du 9 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 11 décembre 2014).

Décret n° 2014-1481 du 9 décembre 2014 portant transfert de crédits (*JO* du 11 décembre 2014).

Décret n° 2014-1659 du 29 décembre 2014 portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 (*JO* du 30 décembre 2014).

Décret n° 2014-1660 du 29 décembre 2014 portant répartition des crédits ouverts et annulés par la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (*JO* du 30 décembre 2014).

Arrêté du 2 octobre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 5 octobre 2014).

Arrêté du 2 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 5 octobre 2014).

Arrêté du 7 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 9 octobre 2014).

Arrêté du 15 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 17 octobre 2014).

Arrêté du 23 octobre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 26 octobre 2014).

Arrêté du 23 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 26 octobre 2014).

Arrêté du 29 octobre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Arrêté du 29 octobre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Arrêté du 4 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 7 novembre 2014).

Arrêté du 4 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 8 novembre 2014).

Arrêté du 17 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 19 novembre 2014).

Arrêté du 17 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 19 novembre 2014).

Arrêté du 21 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 23 novembre 2014).

Arrêté du 21 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 23 novembre 2014).

Arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 29 novembre 2014).

Arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 29 novembre 2014).

Arrêté du 4 décembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 7 décembre 2014).

Arrêté du 4 décembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 7 décembre 2014).

Arrêté du 9 décembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 12 décembre 2014).

Arrêté du 9 décembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 12 décembre 2014).

Arrêté du 5 décembre 2014 portant approbation d'une prise de participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 18 décembre 2014).

Arrêté du 5 décembre 2014 portant approbation d'une prise de participation financière par l'Agence française de développement (*JO* du 18 décembre 2014).

Arrêté du 17 décembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 21 décembre 2014).

Arrêté du 17 décembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 21 décembre 2014).

Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Institut français (*JO* du 26 décembre 2014).

Arrêté du 18 décembre 2014 relatif aux modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (*JO* du 26 décembre 2014).

Arrêté du 23 décembre 2014 portant ouverture de crédits de fonds de concours (*JO* du 26 décembre 2014).

Arrêté du 23 décembre 2014 portant ouverture de crédits d'attributions de produits (*JO* du 26 décembre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 19 décembre 2014 portant désignation de l'autorité chargée de l'exercice du contrôle économique et financier de l'État sur le groupement d'intérêt économique « Atout France, agence de développement touristique de la France » (*JO* du 27 décembre 2014).

Arrêté du 19 décembre 2014 portant approbation d'une dissolution d'un groupement d'intérêt public (*JO* du 28 décembre 2014).

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ ET DES DROITS DES FEMMES

Décret n° 2014-1108 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée des droits des femmes (*JO* du 2 octobre 2014).

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Décret n° 2014-1106 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche (*JO* du 2 octobre 2014).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Arrêté du 14 novembre 2014 relatif à la licence générale de transfert dans l'Union européenne de technologies afférentes à des produits liés à la défense et à destination des forces armées, d'un pouvoir adjudicateur dans le domaine de la défense ou d'une entreprise d'un Etat membre (*JO* du 16 novembre 2014).

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 25 septembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 2 octobre 2014).

Arrêté du 25 septembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 2 octobre 2014).

Arrêté du 8 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 10 octobre 2014).

Arrêté du 8 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 10 octobre 2014).

Arrêté du 8 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 10 octobre 2014).

Arrêté du 24 octobre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 9 novembre 2014).

Arrêté du 4 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 9 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 21 novembre 2014).

Arrêté du 21 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 29 novembre 2014).

Arrêté du 21 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité d'un bien culturel (*JO* du 29 novembre 2014).

Arrêté du 26 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 29 novembre 2014).

Arrêté du 26 novembre 2014 relatif à l'insaisissabilité de biens culturels (*JO* du 29 novembre 2014).

MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décret n° 2014-1110 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées à la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville (*JO* du 2 octobre 2014).

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Décret n° 2014-1133 du 3 octobre 2014 relatif à la procédure de contrôle des arrêts de maladie des fonctionnaires (*JO* du 5 octobre 2014).

Décret n° 2014-1166 du 9 octobre 2014 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certains organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat (*JO* du 11 octobre 2014).

Décret n° 2014-1303 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12

avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (demandes présentées par les ayants droits ou ayants cause d'agents publics ; demandes s'inscrivant dans des procédures d'accès à un emploi public) (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Décret n° 2014-1318 du 3 novembre 2014 modifiant le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (*JO* du 5 novembre 2014).

Décret n° 2014-1319 du 4 novembre 2014 relatif aux conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication et à l'utilisation de certaines données par les organisations syndicales dans la fonction publique de l'Etat (*JO* du 5 novembre 2014).

Décret n° 2014-1361 du 13 novembre 2014 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C (*JO* du 15 novembre 2014).

Arrêté du 16 octobre 2014 fixant le montant d'une subvention exceptionnelle versée aux organisations représentatives de fonctionnaires de l'Etat (*JO* du 25 novembre 2014).

Arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat (*JO* du 5 novembre 2014).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Décret n° 2014-1267 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application de principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère des affaires étrangères et du développement international) (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Décret n° 2014-1268 du 23 octobre 2014 relatif aux exceptions à l'application du principe « silence vaut acceptation » sur le fondement du 4° du I de l'article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (ministère des affaires étrangères et du développement international) (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014 relatif à la Commission nationale de la coopération décentralisée (*JO* du 27 novembre 2014).

COMMERCE EXTERIEUR, PROMOTION DU TOURISME ET DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Décret n° 2014-1105 du 1^{er} octobre 2014 relatif aux attributions déléguées au secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger (*JO* du 2 octobre 2014).

Délégations de signature

Arrêté du 1^{er} octobre 2014 modifiant l'arrêté du 29 août 2014 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 4 octobre 2014).

Arrêté du 7 octobre 2014 portant délégation de signature (direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire) (*JO* du 10 octobre 2014).

Arrêté du 28 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 29 août 2014 portant délégation de signature (direction générale de l'administration et de la modernisation) (*JO* du 30 octobre 2014).

Arrêté du 5 novembre 2014 portant délégation de signature (direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats) (*JO* du 7 novembre 2014).

Arrêté du 9 décembre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général) (*JO* du 17 décembre 2014).

Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014 portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'UBIFRANCE, Agence française pour le développement international des entreprises (*JO* du 24 décembre 2014).

Ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014 portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'UBIFRANCE, Agence française pour le développement international des entreprises (*JO* du 24 décembre 2014).

Décret n° 2014-1483 du 10 décembre 2014 portant modification du décret n° 2012-40 du 12 janvier 2012 portant création du label « LabelFrancEducation » (*JO* du 12 décembre 2014).

Décret n° 2014-1656 du 29 décembre 2014 relatif à l'Agence française d'expertise technique internationale (*JO* du 30 décembre 2014).

Arrêté du 24 décembre 2014 portant dissolution du groupement d'intérêt public « Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau » (*JO* du 31 décembre 2014).

Direction générale de l'administration et de la modernisation

Direction des ressources humaines

Décret n° 2014-1664 du 30 décembre 2014 modifiant le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires (*JO* du 31 décembre 2014).

Décret n° 2014-1665 du 30 décembre 2014 fixant l'échelonnement indiciaire du corps des secrétaires des systèmes d'information et de communication du ministère des affaires étrangères et du développement international (*JO* du 31 décembre 2014).

Arrêté du 22 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à la création et au fonctionnement du comité ministériel des achats (*JO* du 20 novembre 2014).

Arrêté du 11 décembre 2014 fixant une durée annuelle de travail effectif de référence réduite pour certains agents du ministère des affaires étrangères et du développement international en service à l'administration centrale (*JO* du 23 décembre 2014).

Arrêté du 11 décembre 2014 portant application du décret n° 2014-1054 du 16 septembre 2014 portant dérogations aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certains agents du ministère des affaires étrangères et du développement international en service à l'administration centrale (*JO* du 23 décembre 2014).

Direction des affaires budgétaires et financières

Arrêté du 24 septembre 2014 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire (rectificatif) (*JO* du 4 octobre 2014).

Arrêté du 29 octobre 2014 portant modification de l'arrêté du 30 octobre 2008 relatif à l'institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès de missions diplomatiques, de postes consulaires et de représentations permanentes de la France auprès d'organismes internationaux à l'étranger (*JO* du 5 novembre 2014).

Arrêté du 10 novembre 2014 portant institution d'une régie d'avances et d'une régie de recettes auprès de l'Institut français de Singapour (*JO* du 15 novembre 2014).

Arrêté du 18 novembre 2014 modifiant l'arrêté du 18 septembre 2002 modifié portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès du centre culturel français de Jérusalem pour ses antennes à Gaza, Naplouse et Ramallah (*JO* du 27 novembre 2014).

Arrêté du 20 novembre 2014 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'Institut français du Bénin, antenne de Parakou (*JO* du 6 décembre 2014).

Arrêté du 5 décembre 2014 portant institution d'une régie de recettes et d'avances auprès de l'Institut français de Guinée (*JO* du 12 décembre 2014).

Arrêté du 10 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 11 février 2013 relatif à la désignation des responsables budgétaires au ministère des affaires étrangères et du développement international (*JO* du 20 décembre 2014).

Arrêté du 5 décembre 2014 portant institution d'une régie d'avances auprès de l'Institut français du Japon Villa Kujoyama (*JO* du 23 décembre 2014).

Arrêté du 23 décembre 2014 fixant par pays et par groupe les taux de l'indemnité d'expatriation, de l'indemnité de résidence à l'étranger et de l'indemnité supplémentaire (*JO* du 28 décembre 2014).

Service des affaires immobilières

Arrêtés fixant des circonscriptions consulaires

Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la circonscription consulaire du consulat général de France à Dakar (République du Sénégal) (*JO* du 27 décembre 2014).

Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la circonscription consulaire de l'ambassade de France en République du Zimbabwe (*JO* du 27 décembre 2014).

Arrêté du 22 décembre 2014 fixant la circonscription consulaire de l'ambassade de France en République de Zambie (*JO* du 27 décembre 2014).

Arrêté du 23 décembre 2014 fixant la circonscription de la représentation consulaire en République du Kazakhstan (*JO* du 27 décembre 2014).

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Service des Français à l'étranger

Arrêté du 8 octobre 2014 fixant la liste des pays ou des zones géographiques pour lesquels la compétence territoriale en matière de visas s'exerce, en tout ou partie, en dehors du cadre de la circonscription consulaire (*JO* du 25 octobre 2014).

Arrêté du 7 novembre 2014 portant habilitation d'un organisme autorisé et habilité pour l'adoption (JO du 20 novembre 2014).

Arrêté du 1^{er} décembre 2014 relatif aux compétences du consul général de France à Barcelone (JO du 10 décembre 2014).

Direction des affaires juridiques

Liste récapitulative de lois autorisant la ratification de traités et accords internationaux publiés au Journal officiel du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.

LOI n° 2014-1349 du 13 novembre 2014 autorisant la ratification du protocole modifiant l'accord de transport aérien entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et les Etats-Unis d'Amérique, d'autre part (JO du 14 novembre 2014).

LOI n° 2014-1350 du 13 novembre 2014 autorisant la ratification de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part (JO du 14 novembre 2014).

LOI n° 2014-1351 du 13 novembre 2014 autorisant la ratification de l'accord euro-méditerranéen relatif aux services aériens entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part (JO du 14 novembre 2014).

LOI n° 2014-1352 du 13 novembre 2014 autorisant la ratification du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (JO du 14 novembre 2014).

LOI n° 2014-1401 du 26 novembre 2014 autorisant l'adhésion de la France à l'accord portant création de la Facilité africaine de soutien juridique (JO du 27 novembre 2014).

LOI n° 2014-1402 du 26 novembre 2014 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République populaire de Chine en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu (JO du 27 novembre 2014).

Liste récapitulative des traités et accords internationaux publiés au Journal officiel de la République française du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.

Accord entre les Etats membres et membres associés de l'Association des Etats de la Caraïbe pour la coopération régionale en matière de catastrophes naturelles, signé à Saint-Domingue le 17 avril 1999 (Décret n° 2014-1140 du 7 octobre 2014) (JO du 9 octobre 2014).

Convention relative au renforcement de la Commission interaméricaine du thon tropical établie par la convention de 1949 entre les Etats-Unis d'Amérique et la République du Costa Rica (ensemble quatre annexes), signée à Washington le 14 novembre 2003 (Décret n° 2014-1141 du 7 octobre 2014) (*JO* du 9 octobre 2014).

Traité instituant un partenariat en matière de coopération militaire entre la République française et la République du Sénégal (ensemble trois annexes), signé à Paris le 18 avril 2012 (Décret n° 2014-1152 du 7 octobre 2014) (*JO* du 10 octobre 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique relatif à la coopération dans le domaine de la défense et de la sécurité, signées à Roseau le 4 juillet 2014 (Décret n° 2014-1153 du 7 octobre 2014) (*JO* du 10 octobre 2014).

Décision CM-I-13-4.5-2-1 du 13 juin 2013 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 11.01 et au sommaire du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2014-1192 du 16 octobre 2014) (*JO* du 18 octobre 2014).

Décision CM-I-13-4.5-4-1 du 13 juin 2013 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 11.03 et au sommaire du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2014-1193 du 16 octobre 2014) (*JO* du 18 octobre 2014).

Décision CM-I-13-4.3-1-1 du 13 juin 2013 relative à l'adoption d'un amendement à l'article 3.34 (annexe 3, croquis 65) et au sommaire du règlement de police pour la navigation de la Moselle (RPNM) (ensemble douze annexes) adopté le 24 mai 1995, tel que modifié par la décision de la commission de la Moselle CM/2008-I-6 du 19 juin 2008 (Décret n° 2014-1194 du 16 octobre 2014) (*JO* du 18 octobre 2014).

Amendement de la liste des annexes II et III relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, signé à Barcelone le 10 juin 1995, adopté à Marrakech le 5 novembre 2009 (Décret n° 2014-1195 du 16 octobre 2014) (*JO* du 18 octobre 2014).

Résolution MSC.179 (79) relative à l'adoption d'amendements au code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (code international de gestion de la sécurité [code ISM]) (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 10 décembre 2004 (Décret n° 2014-1207 du 20 octobre 2014) (*JO* du 22 octobre 2014).

Résolution MSC.195 (80) relative à l'adoption d'amendements au code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (code international de gestion de la sécurité [code ISM]) (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 20 mai 2005 (Décret n° 2014-1208 du 20 octobre 2014) (*JO* du 22 octobre 2014).

Résolution MSC.273 (85) relative à l'adoption d'amendements au code international de gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires et la prévention de la pollution (code international de gestion de la sécurité [code ISM]) (ensemble une annexe), adoptée à Londres le 4 décembre 2008 (Décret n° 2014-1209 du 20 octobre 2014) (*JO* du 22 octobre 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la double délivrance du diplôme du baccalauréat et du diplôme de l'ESAME di Stato, signé à Rome le 24 février 2009 (Décret n° 2014-1210 du 20 octobre 2014) (*JO* du 22 octobre 2014).

Accord de coopération en matière de défense entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Etat plurinational de Bolivie, signé à Paris le 14 mai 2014 (Décret n° 2014-1211 du 20 octobre 2014) (*JO* du 22 octobre 2014).

Protocole n° 15 de la résolution 2013-I-15 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin adoptée le 29 mai 2013, relatif aux amendements au Règlement de visite des bateaux du Rhin par des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.06, en vue de la prise en compte de l'entrée en vigueur de l'édition 2.0 du standard d'essai AIS Intérieur (articles 7.06, chiffre 3, 24.02, chiffre 2, 24.06, chiffre 5, annexe N, Partie I et Partie III) (ensemble une annexe) (Décret n° 2014-1221 du 21 octobre 2014) (*JO* du 23 octobre 2014).

Protocole n° 13 de la résolution 2013-I-13 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 29 mai 2013, relatif à la prorogation des prescriptions de caractère temporaire conformément à l'article 1.22 du règlement de police pour la navigation du Rhin (articles 1.07, chapitre 4, 4.07, 10.01, 11.02 à 11.05, 12.01) (Décret n° 2014-1247 du 27 octobre 2014) (*JO* du 29 octobre 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies relatif à la tenue de la quatrième réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (4^e RHN) dans le cadre du programme paneuropéen pour les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) (ensemble une annexe), signées à Genève le 28 mars 2014 et à Paris le 11 avril 2014 (Décret n° 2014-1248 du 27 octobre 2014) (*JO* du 29 octobre 2014).

Accord sous forme d'échange de notes verbales modifiant l'accord du 27 mars 2008 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la protection réciproque des informations classifiées (ensemble une annexe), signées à Paris le 27 mai 2014 et le 3 septembre 2014 (Décret n° 2014-1249 du 27 octobre 2014) (*JO* du 29 octobre 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la formation et au secours en montagne des unités dans le cadre de la convention dans le domaine de la prévision et de la prévention des risques majeurs et de l'assistance mutuelle en cas de catastrophes naturelles ou dues à l'activité de l'homme, signées à Paris le 3 novembre 2005 et à Rome le 23 août 2007 (Décret n° 2014-1269 du 30 octobre 2014) (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Note verbale française portant dénonciation de la convention du 31 décembre 1953 entre la République française et la Confédération suisse en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur les successions, signée à Berne le 17 juin 2014 (Décret n° 2014-1270 du 30 octobre 2014) (*JO* du 1^{er} novembre 2014).

Accord entre la République française et la République fédérative du Brésil en matière de sécurité sociale (ensemble un accord d'application, signé à Paris le 22 avril 2013), signé à Brasilia le 15 décembre 2011 (rectificatif) (Décret n° 2014-1013 du 8 septembre 2014) (*JO* du 15 novembre 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg pour le développement de la coopération et de l'entraide administrative en matière de sécurité sociale (ensemble une annexe), signées à Paris le 11 avril 2011 et à Luxembourg le 17 juin 2011 (Décret n° 2014-1362 du 13 novembre 2014) (*JO* du 16 novembre 2014).

Lettre française du 19 septembre 2013 portant dénonciation de l'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, adopté à Vienne le 8 avril 1979 (Décret n° 2014-1409 du 26 novembre 2014) (*JO* du 28 novembre 2014).

Protocole n° 15 de la résolution 2013-II-15 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 5 décembre 2013, relatif aux amendements du règlement de police pour la navigation du Rhin visant à actualiser les localisations des aires de stationnement dans la rade de Mannheim-Ludwigshafen (article 14.03) (Décret n° 2014-1461 du 8 décembre 2014) (*JO* du 10 décembre 2014).

Protocole n° 16 de la résolution 2013-II-16 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 5 décembre 2013, relatif aux amendements définitifs au règlement de police pour la navigation du Rhin concernant l'introduction formelle de l'AIS Intérieur et de l'ECDIS Intérieur ou d'un appareil comparable pour la visualisation de cartes (articles 1.10, 4.07 et annexe 11) (Décret n° 2014-1462 du 8 décembre 2014) (*JO* du 10 décembre 2014).

Protocole n° 19 de la résolution 2013-II-19 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 5 décembre 2013, relatif aux amendements au règlement de visite des bateaux du Rhin concernant les exigences à remplir par les appareils AIS Intérieur (articles 1.01, titre du 88 bis et chiffre 88 bis, 7.06, titre et chiffre 3, 24.02, chiffre 2, 24.06, chiffre 5, et annexe N) (résolutions 2007-II-24, 2010-II-26, 2011-I-14, 2013-I-15) (Décret n° 2014-1463 du 8 décembre 2014) (*JO* du 10 décembre 2014).

Protocole n° 20 de la résolution 2013-II-20 de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, adoptée le 5 décembre 2013, relatif à la modification du règlement de visite des bateaux du Rhin pour prendre en compte l'introduction d'une base de données centrale sur les bateaux de navigation intérieure (article 2.18, chiffre 6) (Décret n° 2014-1464 du 8 décembre 2014) (*JO* du 10 décembre 2014).

Accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour un partenariat renforcé pour la période 2014-2018, signé à Genève le 28 février 2014 (Décret n° 2014-1465 du 8 décembre 2014) (*JO* du 10 décembre 2014).

Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe, signée à Tampere le 18 juin 1998 (Décret n° 2014-1480 du 9 décembre 2014) (*JO* du 11 décembre 2014).

Accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à la délimitation de la zone économique exclusive (ensemble deux annexes), signé à Paris le 20 avril 2011 (Décret n° 2014-1491 du 11 décembre 2014) (*JO* du 13 décembre 2014).

Accord relatif à l'hébergement et au fonctionnement du centre de sécurité de Galileo (ensemble une annexe), signé à Paris le 12 juin 2013 (Décret n° 2014-1507 du 15 décembre 2014) (*JO* du 17 décembre 2014).

Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Principauté de Monaco relatif à la prise en charge sur le territoire français de déchets radioactifs monégasques (ensemble une annexe), signé à Paris le 9 novembre 2010 (Décret n° 2014-1508 du 15 décembre 2014) (*JO* du 17 décembre 2014).

Protocole à l'accord du 3 juillet 1995 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume de Bahreïn relatif aux services aériens, signé à Manama le 22 mars 2007 (Décret n° 2014-1509 du 15 décembre 2014) (*JO* du 17 décembre 2014).

Liste des mesures de conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (convention de Canberra, saison 2013-2014) (Décret n° 2014-1517 du 16 décembre 2014) (*JO* du 18 décembre 2014).

Amendement à l'annexe I de la convention internationale contre le dopage dans le sport, adopté à Paris le 17 novembre 2014 (Décret n° 2014-1556 du 22 décembre 2014) (*JO* du 24 décembre 2014).